

Nous l'avons avidement recueilli. Déjà, dans Notre lettre *Scriptura Sancta* du 23 février 1904, Nous avons dit combien nous paraissait heureux ce projet d'établir à Rome un Institut biblique, où « viendraient de partout des adolescents choisis, pour se spécialiser dans la science des divines Lettres. » Et Nous ajoutions que Nous avions le bon espoir, la certitude, d'avoir un jour le moyen de réaliser ce projet, grâce à la charité catholique, moyen qui, pour le moment, Nous faisait défaut comme à Notre prédécesseur.

Aujourd'hui, pour la joie, l'honneur, le bien du catholicisme par les présentes, en vertu de Notre autorité apostolique, de Notre propre mouvement, de science certaine, et après mûre délibération, Nous érigeons dans cette ville de Rome un Institut biblique pontifical, et Nous établissons ainsi ses lois et statuts.

L'Institut biblique pontifical aura pour but de constituer dans la ville de Rome un centre de hautes études pour l'Écriture Sainte, afin de promouvoir le plus efficacement possible la doctrine biblique et toutes les études annexes, selon l'esprit de l'Église catholique.

Pour cela, il importe de choisir des clercs, réguliers ou séculiers, des différentes nations, ayant terminé leurs études ordinaires de philosophie et de théologie, pour les exercer et les perfectionner dans les études bibliques, de telle façon qu'ensuite ils les puissent enseigner, tant à titre privé qu'en public, soit par la plume, soit par la parole, et que, recommandables par la sûreté et la sincérité de leur doctrine, ils puissent, soit comme professeurs dans les écoles catholiques, soit comme écrivains et apologistes de la vérité catholique, soutenir l'honneur de la science biblique.

Dans ce but, il faut que les maîtres et les élèves de l'Institut, aussi bien que les auditeurs et même les hôtes qui, sans suivre régulièrement les cours de l'Institut, désirent en profiter pour leurs études bibliques, y trouvent tous les secours et tous les moyens utiles à ce genre d'études.

Enfin, il sera dans les attributions de cet Institut de défendre, promulguer, promouvoir la saine doctrine des Livres saints, interprétée en conformité absolue avec les règles posées ou à poser par le Saint-Siège apostolique, contre les opinions faus-